

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

AGENCE MALIENNE D'ASSURANCE QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

COMMUNIQUE RADIO-DIFFUSÉ

La Direction Exécutive de l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP) porte à la connaissance des établissements privés d'enseignement supérieur que le dernier délai de dépôt des rapports d'autoévaluation, précédemment fixé au vendredi 14 juillet 2023, est prorogé **jusqu'au lundi 31 juillet à 16 heures**.

Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté dans le cadre de l'évaluation des programmes de formation pour la vague 2022.

L'AMAQ-SUP sait compter sur la bonne compréhension et l'esprit de collaboration des établissements privés d'enseignement supérieur.

**A diffuser deux (02) fois par jour
pendant trois (03) jours.**

Bamako, le 14 juillet 2023

La Direction Exécutive

